

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Kriminologie = Revue suisse de criminologie = Rivista svizzera di criminologia = Swiss Journal of Criminology

**Herausgeber:** Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

**Band:** 1 (2002)

**Heft:** 1

**Artikel:** Terrorisme scientifique

**Autor:** Kuhn, André

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1050794>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

André Kuhn

## Terrorisme scientifique

### Résumé

Cette contribution vise à relever les principaux éléments que devrait contenir une définition complète du concept de «terrorisme»: elle est basée sur une analyse thématique de contenu des définitions trouvées dans la littérature internationale sur le sujet.

### Zusammenfassung

Dieser Beitrag möchte die wichtigsten Elemente hervorheben, welche eine vollständige Definition des Begriffs «Terrorismus» enthalten sollte: sie stützt sich auf eine thematische Analyse des Inhaltes von Definitionen, welche sich in der internationalen Literatur zu diesem Thema finden.

### Summary

This contribution points out the major elements that should be included in a comprehensive definition of the concept of «terrorism»: it is based on a thematic content analysis of definitions found in the international literature on the subject.

Quelle que soit la recherche qu'il entreprend, le chercheur en sciences humaines – et donc le criminologue en particulier – se doit de définir clairement l'objet de son étude. Il s'agit là d'une règle tellement fondamentale qu'elle ne mériterait pas d'être mentionnée si nous ne nous trouvions aujourd'hui dans une thématique où une grande majorité des écrits, partant probablement de l'idée que tout le monde connaît l'objet dont ils traitent, ne prennent pas la peine de le définir. Pire encore, à lire certains textes sur le terrorisme, on peut parfois se demander si leurs auteurs savent eux-mêmes de quoi ils parlent. Cyber-terrorisme, bio-terrorisme, narco-terrorisme, super-terrorisme, terrorisme d'Etat, de même que notre «terrorisme scientifique» sont autant de thèmes «surréalistes», trop souvent abordés sans qu'aucune définition de l'objet d'étude ne soit livrée au lecteur. De surcroît, rares sont les textes qui se posent la question de la différence entre terrorisme et combat pour la liberté. En d'autres termes, les prix Nobel de la paix que sont Yasser Arafat (1994), Nelson Mandela (1993), Menahem Begin (1978) et Martin Luther King (1964), Malcolm X, les membres de groupe-

ments de résistance au régime nazi, etc. sont-ils des terroristes? Selon la définition donnée à ce terme, certains répondront par l'affirmative, d'autres par la négative<sup>1</sup>.

Il est affligeant de constater que des questions aussi fondamentales que la définition même du concept de terrorisme n'ont fait l'objet que d'un nombre très restreint d'études. Sur plusieurs centaines de textes consultés, seule une infime minorité définit le terme de «terrorisme». Même «l'*Encyclopédie des terrorismes*» mentionne «qu'aucune définition cohérente et universelle du terrorisme n'a pu être adoptée sur le plan international»<sup>2</sup>. Dès lors, la présente étude se propose de relever, par l'intermédiaire d'une analyse de contenu<sup>3</sup>, l'ensemble des éléments que devrait contenir une définition complète du mot «terrorisme», ceci sur la base du libellé des définitions trouvées dans la littérature internationale sur le sujet.

- Parmi les éléments mentionnés, on trouve en premier lieu le recours à la *violence* ou à des mesures d'exception. Il s'agit donc d'une stratégie offensive, d'une méthode de combat utilisée par un ou plusieurs individus, voire par le gouvernement d'un Etat.
- Cette violence doit être appliquée de façon *systématique*.
- Il doit en outre s'agir d'un emploi *illégal* de la force, l'illégalité pouvant être comprise par rapport au droit interne d'un Etat ou au droit international.
- Cette violence est dirigée contre des *personnes* et/ou des *propriétés*, les victimes étant

<sup>1</sup> A ce propos, cf. Onwudiwe I. D., «Terrorism», in: Levinson D. (Ed.), *Encyclopedia of Crime and Punishment*, Sage, Tousand Oaks, 2002, vol. 4, p. 1614: «terrorism to some is heroism to others» ou encore «one man's terrorist is another man's freedom fighter».

<sup>2</sup> Baud J. *Encyclopédie des terrorismes*, Lavauzelle, Paris, 1999, p. 229. Il est par ailleurs symptomatique de constater que l'ouvrage ne traite pas du terrorisme, mais bien des terrorismes. Dans le même sens, cf. Onwudiwe I. D., op. cit., p. 1614: «A common definition of what constitutes terrorism continues to elude scholars... Today, the concept still poses a definitional dilemma».

<sup>3</sup> Une analyse du contenu est un outil sociologique consistant en un ensemble de techniques employées pour l'analyse en profondeur des messages émis oralement ou par écrit; à ce propos, voir par exemple Bardin L., *L'analyse de contenu*, 9<sup>e</sup>me éd., PUF, Paris, 1998. L'analyse effectuée ici est de type thématique et porte sur une centaine de définitions tirées de la littérature franco-allemande, germanophone et anglo-saxonne.

- généralement choisies de façon arbitraire et leur nombre indifférent.
- Cette violence vise à *intimider* et/ou *contraindre* à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque. Il s'agit dès lors de faire régner la terreur par une stratégie qui a une certaine continuité dans le temps. Cet élément rejoint celui de l'application *systématique* de la violence, en ce sens que seule une application systématique de la force permet une continuité.
  - L'intimidation vise généralement un *gouvernement* et/ou la *population* d'une aire géographique déterminée.
  - Son but immédiat est la tentative de *déstabilisation* de ce gouvernement ou de cette population.
  - Son but final est la *promotion d'un changement* politique, idéologique, religieux et/ou social, par l'affaiblissement de «l'ennemi» via l'opinion publique. Le changement voulu par les auteurs peut aller de la révision d'une loi (nous pensons ici aux actes commis par des groupes anti-abortement, anti-vivisection, anti-nucléaire, anti-mondialisation, etc.) au renversement du gouvernement en place, en passant par l'imposition d'une croyance idéologique ou religieuse.
  - Pour atteindre ce but, la violence doit être relayée par une *communication*. Il y a, de ce fait, une montée en violence dans le but de forcer la communication, clé du changement. C'est ainsi qu'une multitude de victimes non communiquées ne sont pas constitutives d'actes terroristes, alors qu'une victime unique peut être une victime du terrorisme si les médias et/ou le régime politique en place en décident ainsi et lui attribuent cette étiquette. La victime sert donc uniquement d'instrument pour communiquer le message.
  - De surcroît, la communication étant tributaire de *l'aspect politico-historique*, un acte terroriste peut se transformer, à travers le temps et/ou l'espace, en un acte héroïque de lutte pour la liberté. Nous pensons ici, par exemple, aux actes de résistance durant la seconde guerre mondiale. Il convient de relever que, si l'introduction d'une telle composante histo-

rique dans la définition du terrorisme paraît nécessaire, elle rend cependant impossible tout jugement immédiat et ne permet donc pas de catégoriser un acte commis récemment, sans prendre le risque d'être désavoué par un jugement ultérieur.

Selon que l'on retient une partie seulement ou l'ensemble de ces éléments, certains groupements se verront attribuer l'étiquette terroriste ou y échapperont. Le choix des critères de définition est dès lors un acte politique, dont dépendra l'inclusion ou l'exclusion de certains faits ou de certaines personnes.

En conclusion, les deux derniers éléments de la définition de notre objet nous font penser que le terrorisme est principalement un concept à caractères politique (qui relève donc des sciences politiques) et médiatique (relevant de la politique de communication). De surcroît, le choix d'inclure tous les éléments dans la définition ou d'en exclure certains est également un acte politique. Le terrorisme ne devient dès lors un objet criminologique qu'après avoir passé par les filtres politique et médiatique.

Ainsi, l'acte terroriste n'est pas un objet à caractère *criminologique* propre et ne peut relever de cette science que s'il est considéré comme étant un acte de violence identique à tous les autres, c'est-à-dire un acte dont la gravité est mesurée par rapport au nombre et au genre de cibles touchées, ainsi qu'à l'intention de son auteur. Une telle conception a l'avantage de retirer à l'objet son caractère politico-médiatique. Cependant, nous l'avons vu, ni l'intention de l'auteur, ni le nombre de victimes ne sont prioritairement constitutifs d'un acte terroriste. En d'autres termes, le concept de terrorisme est *principalement* construit sur des facteurs politiques et médiatiques et *accessoirement* sur des considérations criminologiques. *Parler de terrorisme revient dès lors à traiter d'un non-objet criminologique*, d'un concept vide de sens criminel particulier!

**Prof. Dr. André KUHN,**  
Faculté de droit, Université de Lausanne,  
BFSH 1, CH-1015 Lausanne,  
e-mail: andre.kuhn@ipsc.unil.ch